

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00883 Numéro SIREN : 808 502 090 Nom ou dénomination : SVI AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001522

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001522**
n° de gestion : **2014B00883**
n° SIREN : **808 502 090 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

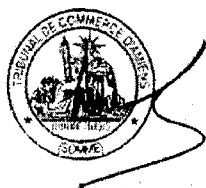
SVI AUDIT - Société par actions simplifiée
605 rue Saint-fuscien 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



391290

SAS SVI AUDIT

*ETAT
DE
SYNTHESE
ARRETE
AU 30/06/18*

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

19 AVR. 2018

AMIENS
80 - 02



SOMMAIRE

<i>1. ETATS DE SYNTHESE</i>	<i>1</i>
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION	4
<i>2. ANNEXE</i>	<i>6</i>
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	9

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	17 708 411,00		17 708 411,00	17 708 411,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 708 411,00		17 708 411,00	17 708 411,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 778 436,27		1 778 436,27	1 205 567,37
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	767 222,00		767 222,00	687 394,00
Disponibilités	19 254,59		19 254,59	16 378,07
Charges constatées d'avance (3)	205,00		205,00	573,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 565 117,86		2 565 117,86	1 909 913,19
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	20 273 528,86		20 273 528,86	19 618 324,19
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 289 700,00	14 289 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	144 396,94	68 462,02
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 343 541,81	1 200 778,33
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 459 799,15	1 518 698,40
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 910,73	2 364,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 240 348,63	17 080 002,78
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 001 799,66	2 477 363,20
Emprunts et dettes financières diverses (3)	16 804,82	56 536,71
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 598,75	2 400,00
Dettes fiscales et sociales	12 893,00	1 949,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84,00	72,50
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 033 180,23	2 538 321,41
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	20 273 528,86	19 618 324,19
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 516 457,18	2 001 771,66
(1) Dont à moins d'un an (a)	516 723,05	536 549,75
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	28,00	26,14
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue						
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
Production de l'ex. + vtes marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous-traitance						
Achats consommés						
MARGE BRUTE						
Autres achats						
Services extérieurs						
Autres services extérieurs	2 377,50		9 105,84		-6 728,34	-73,89
Autres achats et charges externes	2 377,50		9 105,84		-6 728,34	-73,89
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-2 377,50		-9 105,84		6 728,34	-73,89
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	279,55		3 277,09		-2 997,54	-91,47
Rémunérations						
Charges sociales						
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-2 657,05		-12 382,93		9 725,88	-78,54
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Autres produits d'exploitation						
Dotations aux amortissements sur immobilisati						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation						
Autres charges et produits						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 657,05		-12 382,93		9 725,88	-78,54
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	1 524 766,52		1 591 862,51		-67 095,99	-4,21
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	1 524 766,52		1 591 862,51		-67 095,99	-4,21
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	48 870,62		57 991,11		-9 120,49	-15,73
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	48 870,62		57 991,11		-9 120,49	-15,73
RESULTAT FINANCIER	1 475 895,90		1 533 871,40		-57 975,50	-3,78
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	1 473 238,85		1 521 488,47		-48 249,62	-3,17
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita						
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles sur opérations de gest						
Charges exceptionnelles sur opérations en capi						
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	546,70		841,07		-294,37	-35,00
Charges exceptionnelles	546,70		841,07		-294,37	-35,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-546,70		-841,07		294,37	-35,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	12 893,00		1 949,00		10 944,00	561,52
TOTAL DES PRODUITS	1 524 766,52		1 591 862,51		-67 095,99	-4,21
TOTAL DES CHARGES	64 967,37		73 164,11		-8 196,74	-11,20
RESULTAT NET	1 459 799,15		1 518 698,40		-58 899,25	-3,88

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SVI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 20 273 529 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 459 799 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	17 708 411			17 708 411
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	17 708 411			17 708 411
ACTIF IMMOBILISE	17 708 411			17 708 411

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 778 641 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 778 436	1 778 436	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	205	205	
Total	1 778 641	1 778 641	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS	41 665
Total	41 665

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 289 700,00 euros décomposé en 142 897 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 364	547		2 911
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 364	547		2 911
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		547		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 033 180 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
— à 1 an au maximum à l'origine	28	28		
— à plus de 1 an à l'origine	2 001 772	485 314	1 516 457	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 604	13 604		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 599	1 599		
Dettes fiscales et sociales	12 893	12 893		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 285	3 285		
Produits constatés d'avance				
Total	2 033 180	516 723	1 516 457	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	475 565			
(**) Dont envers les associés	3 201			

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	1 599
INTERETS COURUS BANCAIRES	28
INTERETS COURUS NON ECHUS	13 604
CHARGES A PAYER	84
Total	15 315

NOTES SUR LE BILAN

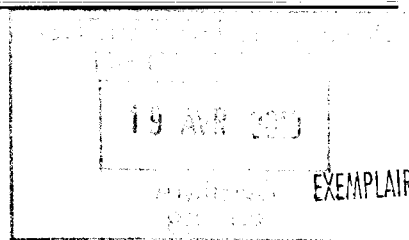
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST D AVANCE	205		
Total	205		

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS



SAS SVI AUDIT
605, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SVI AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 14 289 700 Euros
Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue Saint Fuscien -
- RCS AMIENS B 808 502 090 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SVI AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SARL au capital social de 100 000 €

906 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- . Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

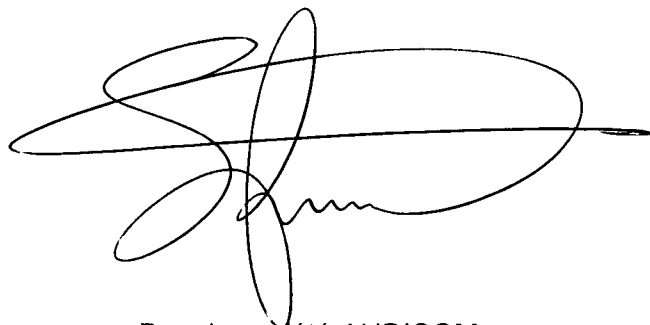
AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXAMENNAIRE BREVETÉ

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon, le 15 décembre 2018

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

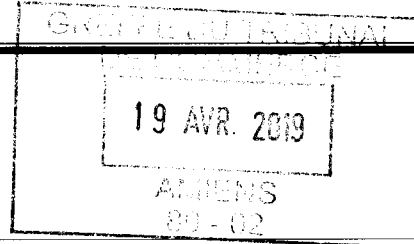
Pour la société AUDISOM
Stéphane Rouas,
Commissaire aux Comptes

SVI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 14 289 700.00 euros

Siège social : 605, Rue Saint Fuscien, 80000 AMIENS

RCS AMIENS 808 502 090



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 DECEMBRE 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 1 459 799,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 459 799,15 euros
A la réserve légale	72 989,96 euros

Solde	1 386 809,19 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	42 160,81 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 428 970,00 euros
A titre de dividendes Soit 15,74 euros par action	1 428 970,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 décembre 2018.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

Paraphes

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 248 970,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Réfaction de 40 % sur les dividendes</i>	
		<i>Dividende éligible</i>	<i>Dividende non éligible</i>
30/06/2017	300 000,00 € Soit 2,10 € par titre (distribution sur réserves)	300 000,00 €	/
30/06/2016	100 000,00 € Soit 0,70 € par titre (distribution sur réserves)	100 000,00 €	/

Certifié conforme
Le Président

